

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE Commune de ROUGÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AOUT 2020	FEUILLET N°2020/ <input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/> RECTO Coté et paraphé par le Maire →	
--	---	--

L'an deux mil vingt, le quatre du mois d'août à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Rougé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DUCLOS, Maire, en session ordinaire.

Cette réunion s'est tenue exceptionnellement à L'Espace Herminette, Route de Saint-Joseph, en raison du respect des mesures sanitaires, notamment de distanciation, imposées par l'épidémie de Coronavirus.

Il n'a pas été annoncé ni prononcé de huis clos et tout le public qui s'est présenté à L'Espace Herminette a pu y être admis sans restriction et dans le respect des mesures sanitaires.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit et par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 29 juillet 2020 et affichés à la porte de la mairie le même jour.

Nombre de conseillers afférents au conseil : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Présents : M. DUCLOS Jean-Michel, Maire,
Mme COMMUNAL Nicole, M. GRANDIERE Patrick, Mme MICHAUX Isabelle,
M. GAUTIER Christian, Mme FIDON Anne-Cécile, Adjoint,
M. PALIERNE Yves, Conseiller délégué,
M. BARON Yannick, Mme RETAILLEAU Danielle, Mme DAVID Jacqueline,
Mme CIVET Sonia, M. HOCHART Ludovic, M. THOMEROT Jérôme,
Mme LEGENTILHOMME Léa, M. BOURGIN André, Mme LE HECHO Catherine,
M. EVIN Anthony, Mme FATIEN Elodie.

Etait excusé : M. BURET Benoît qui a donné pouvoir à Mme COMMUNAL Nicole.

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner le secrétaire de séance. A l'unanimité, ils désignent pour cette fonction Mme CIVET Sonia.

*.~*~*~*~*~*~*~*~*~*

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation de la délocalisation de la séance en cours.
2. Droit de préemption : déclarations d'intention d'aliéner.
3. Lotissement communal Le Grand Domaine : vente de lot.
4. Commission Communale des Impôts Directs.
5. Communauté de communes : changement de statuts.
6. Subvention exceptionnelle.
7. Décisions du Maire.
8. Affaires diverses.
9. Personnel Communal.
10. Point sur les projets en cours

*.~*~*~*~*~*~*~*~*~*

Monsieur Le Maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour une délibération concernant la composition des commissions municipales.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans abstention :

⇒ DECIDE d'accepter que ce point soit rajouté à l'ordre du jour.

*.~*~*~*~*~*~*~*~*~*

Monsieur Le Maire rappelle que le compte rendu de la dernière séance a été approuvé à l'issue du conseil municipal.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE Commune de ROUGÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AOUT 2020	FEUILLET N°2020/ <input type="text"/> VERSO Coté et paraphé par le Maire →	
--	--	--

1) (N° complet DEL. 20-56) - APPROBATION DE LA DELOCALISATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nomenclature des actes : 5.2 *Fonctionnement des assemblées*

Le conseil,

Considérant la nécessité de réunir l'assemblée délibérante à l'Espace de l'Herminette en raison des contraintes sanitaires liées à l'épidémie de Coronavirus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans abstention :

- **DECIDE** d'accepter la délocalisation de la présente séance à l'Espace de l'Herminette.
- **DECIDE** d'accepter la délocalisation des prochaines séances, prévues en principe les 15 septembre, 27 octobre, 24 novembre et 15 décembre 2020, à l'Espace de l'Herminette tant que la crise sanitaire nous y contraint.

2) (N° complet DEL. 20-57) – LOTISSEMENT COMMUNAL DU GRAND DOMAINE – VENTE DU LOT N°2 – Monsieur Thibault DAZZAN

(3^{ème} point de l'ordre du jour) Nomenclature des actes : 3.2.1 *biens immobiliers*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu la demande en date du 29 juin 2020 de Monsieur Thibault DAZZAN relative à l'acquisition du lot n° 2 du Lotissement du Grand Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission municipale d'attribution des lots, en date du 28 juin 2017, pour cette acquisition,

DECIDE la vente du lot n° 2 du lotissement du Grand Domaine, d'une superficie de 521 m², au prix de 15 € TTC le mètre carré, à Monsieur Thibault DAZZAN, demeurant « Les Landes » à Soulvache, Loire-Atlantique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir aux fins de mise en œuvre de la présente décision, et notamment le compromis de vente et l'acte de vente.

DESIGNE Me Fanny GERARD, Notaire à Rougé pour la rédaction de l'acte à intervenir, sauf proposition d'un notaire différent par l'acquéreur.

DECIDE que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

3) (N° complet DEL. 20-58) – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : (délibération rectificative à Del 20-38 du 30/06/2020)

Nomenclature des actes : 7.3.6 *autres*

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article 1650 du Code Général des Impôts la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) se compose du maire ou de l'adjoint délégué, président, et, pour les communes de plus de 2000 habitants, de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE Commune de ROUGÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AOUT 2020	FEUILLET N°2020/ <input type="text"/> RECTO Coté et paraphé par le Maire →	
--	--	--

et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose une liste de 16 commissaires titulaires et de 16 commissaires suppléants dans les conditions de l'article 1650 du code général des impôts.

Sont proposés comme commissaires titulaires :

M. GAUTIER Christian, M. BARON Yannick, M. PALIERNE Yves, Mme FIDON Anne-Cécile, Mme LE HECHO Catherine, M. BOURGIN André, M. HOCHART Ludovic, M. GRANDIERE Patrick, M. RENAUD Hubert, M. PAILLARD Bernard, M. DENEUX Sébastien, M. CHATELAIN Joseph, M. AMOSSE Pascal, M. PRODHOMME Alain, M. MEREL Philippe, Mme GUIMBRETIERE Marie-Anne.

Sont proposés comme commissaires suppléants :

M. THOMEROT Jérôme, Mme RETAILLEAU Danielle, Mme MICHAUX Isabelle, Mme LEGENTILHOMME Léa, Mme FATIEN Elodie, Mme DAVID Jacqueline, Mme COMMUNAL Nicole, Mme CIVET Sonia, M. BURET Benoît, M. EVIN Anthony, M. METAYER Yannick, M. DENIEL Gérard, M. BARON Thomas, M. COUILLEAU Jean-Claude, M. MESLET Dominique, M. AMOSSE Pierre.

4) (N° complet DEL. 20-59) – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT-DERVAL

Nomenclature des actes : *5.2.3 création et modification des statuts d'établissements publics (CCAS, CIAS, OPH, EPCC...)*

EXPOSE

Les statuts de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval ont été adoptés par les conseils communautaires des deux communautés de communes historiques, ainsi que par tous les conseils municipaux de leurs 26 communes dans le courant du dernier trimestre 2016.

Des modifications y ont été apportées par délibérations successives du conseil communautaire en date du 26 septembre 2017, du 27 septembre 2018 et du 27 juin 2019, puis de l'ensemble des conseils municipaux des 26 communes dans les trois mois suivants, afin de prendre en compte les décisions de nouveaux transferts de compétences aux intercommunalités ou d'apporter des précisions.

Par délibération du 12 avril 2018, le conseil communautaire a décidé d'élaborer un plan global de déplacement et d'expérimenter de nouvelles solutions de mobilité.

Depuis le second semestre 2018, plusieurs expérimentations ont été engagées portant sur :

- L'information des habitants avec la maison de la mobilité installée dans la gare ferroviaire de Châteaubriant ;
- L'automobile partagée avec le site de covoiturage OuestGo, la station d'autopartage de Derval et prochainement les itinéraires d'autostop organisé ;
- Les mobilités actives avec l'acquisition d'une flotte de 79 vélos à assistance proposés à la location sur les 26 communes ;
- Le transport collectif avec la desserte interne de Châteaubriant en minibus électriques C'bus.

<p style="text-align: center;">DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE Commune de ROUGÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AOUT 2020</p>	<p>FEUILLET N°2020/ <input type="text"/></p> <p>VERSO</p> <p>Coté et paraphé par le Maire →</p>	
--	---	--

Parallèlement, l'élaboration du plan global de déplacement a conduit à proposer une feuille de route pour la période 2020-2025 reposant sur un diagnostic partagé, des orientations stratégiques précisant les objectifs prioritaires et un programme d'actions.

Ce projet de plan global de déplacement a été adopté par le conseil communautaire du 14 novembre 2019 et soumis pour avis au conseil régional des Pays de la Loire et au conseil départemental de Loire-Atlantique.

La loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités vient encourager le développement des solutions de déplacement sur l'ensemble du territoire national en offrant la possibilité aux communautés de communes de devenir autorités organisatrices de la mobilité.

Au regard des premiers résultats des expérimentations engagées depuis 2018 et des enjeux identifiés dans le projet de plan global de déplacement 2020-2025, cette compétence d'organisation de la mobilité ne peut que faciliter l'évolution de l'offre existante de déplacement et le développement de nouveaux services pour répondre aux besoins des habitants du territoire.

A titre d'exemple, l'essai en cours de la desserte interne de Châteaubriant en minibus électriques C'bus pourrait ainsi être ajusté avec plus de souplesse et de réactivité et son extension notamment sur la desserte des zones d'activités pourrait être expérimentée afin d'apporter une réponse aux salariés des entreprises locales.

Dans cette perspective, le conseil communautaire du 23 juillet 2020 a décidé de modifier les statuts de la communauté de communes en supprimant la compétence facultative intitulée « transports collectifs » et en la remplaçant par la nouvelle compétence « autorité organisatrice de la mobilité » avec le détail de l'ensemble des services qui peuvent être organisés conformément à l'article L1231-1-1 du code des transports :

- les services réguliers de transport public de personnes ;
- les services à la demande de transport public de personnes ;
- les services de transport scolaire ;
- les services relatifs aux mobilités actives ;
- les services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ;
- les services de mobilité solidaire.

Y sont ajoutés l'aménagement et l'entretien du Pôle d'Echanges Multimodal (construction, équipement et entretien) qui figurent actuellement dans les statuts.

Suite à cette prise de compétence, une concertation sera engagée avec le Conseil régional des Pays de la Loire pour préciser les services qui seront repris par la communauté de communes et les services qui seront maintenus au niveau régional.

Par ailleurs, en application de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les compétences « optionnelles » deviennent « facultatives ». La modification des statuts intègre ce changement de classification.

Cette modification statutaire ci-avant exposée doit pour être adoptée, recueillir dans les 3 mois suivant la décision du conseil communautaire, l'adhésion des deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

La proposition de statuts modifiée est annexée à la présente délibération.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE Commune de ROUGÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AOUT 2020	FEUILLET N°2020/ <input type="text"/> RECTO Coté et paraphé par le Maire →	
--	--	--

D É C I S I O N

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans abstention le conseil municipal décide :

1) d'approuver les statuts modifiés de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, ci-annexés,

2) d'autoriser M. le Maire, ou M. l'Adjoint au Maire délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5 - (N° complet DEL 20-60) OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE DE ROUGE

Nomenclature des actes : *7.5 Subventions*

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle a été faite par la Société Communale de Rougé en date du 20 juin 2020.

Mr Patrick GRANDIERE explique que la Société Communale de Chasse de Rougé œuvre sur le territoire de la commune pour réguler un maximum d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts. Les dégâts aux cultures sont indemnisés aux agriculteurs uniquement par les cotisations des chasseurs. Face à l'augmentation considérable des dégâts, les fédérations de chasse au niveau national ne peuvent plus faire face en terme de trésorerie. De plus le Ball-trap annuel, qui permet de faire des lâchers de petit gibier et de payer la location aux propriétaires des terres du plan de chasse, a été annulé cette année suite à la crise sanitaire.

Le montant sollicité par la Société Communale de chasse de Rougé est de 1000 euros, Monsieur le Maire propose d'attribuer cette somme exceptionnelle et qu'un courrier soit adressé par la commune à la Fédération Départementale l'invitant à réfléchir à un nouveau mode de prise en charges des dégâts aux cultures.

Mr Patrick GRANDIERE, chasseur, s'abstient de participer au vote.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés :

- **DECIDE** d'accorder à la Société Communale de Chasse de Rougé la subvention exceptionnelle de 1000 euros.

6 - (N° complet DEL 20-61) OBJET : COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Nomenclature des actes : *5.2.6 autres*

Par délibération Del 20-25 du 16 juin 2020, 8 commissions communales ont été constituées :

- Finances
- Travaux
- Environnement et cadre de vie
- Communication
- Urbanisme, assainissement, PLU et autres documents d'urbanisme
- Enfance – jeunesse
- Vie culturelle et associative, animations
- Développement économique, artisanat, agriculture

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal que des personnes extérieures au conseil municipal, sauf pour la commission finances, puissent participer aux débats des commissions et dans une proportion telle que le nombre de personnes extérieures doit être inférieur au nombre d'élus moins 1.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE Commune de ROUGÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AOUT 2020	FEUILLET N°2020/ <input type="text"/> VERSO Coté et paraphé par le Maire →	
--	---	--

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans abstention :

- **DECIDE** d'autoriser des personnes extérieures au conseil municipal, sauf pour la commission finances, à participer aux débats des commissions communales dans une proportion telle que le nombre de personnes extérieures doit être inférieur au nombre d'élus moins 1.

DROIT DE PREEMPTION :

Monsieur le Maire informe le conseil du renoncement au droit de préemption à l'occasion de la réception en mairie du dossier suivant :

- N° 20200007 – 1 place de la poste

AFFAIRES DIVERSES :

JURY D'ASSISES 2021 :

- Le tirage au sort pour les communes de VILLEPOT/ROUGE a eu lieu le 27 juillet 2020 à la mairie de Villepôt à partir des listes électorales.
Par sa circulaire du 30/04/2020 Le Préfet de Loire-Atlantique a fixé à 6 le nombre d'électeurs à tirer au sort : 6 personnes de Rougé ont été tirées au sort et recevront un courrier de la mairie.
Cette liste n'est qu'une liste préparatoire.

ARRÊTÉ DU 16/04/2020 :

- La mairie de Ruffigné nous informe avoir pris un arrêté en date du 16/04/2020 relatif à la lutte collective contre les ragondins et les rats musqués.
La société POLLENIZ procédera à la mise en place d'opérations collectives de régulation du ragondin et du rat musqué par piégeage, selon les modalités décrites dans le Plan d'Action Régional « rongeurs aquatiques envahissants ».

LOCATION DE L'HERMINETTE :

- Face à la circulation du coronavirus et au respect des mesures sanitaires, notamment de distanciation, Mr Le Maire informe le conseil municipal que l'Espace Herminette restera fermé à la location jusqu'au 10/10/2020. La prolongation pourra être décidée en fonction de l'évolution de l'épidémie et des mesures gouvernementales.

ARRÊTÉ PREFECTORAL N°2020/SEE/323 :

- Cet arrêté porte sur la limitation ou l'interdiction provisoire des prélèvements et des usages de l'eau dans le département de Loire Atlantique.
Rougé est en niveau de gestion « crise »
Les éléments de cet arrêté sont disponibles en mairie sur le panneau d'affichage.

DECHETTERIE DE ROUGE :

- L'information de la fermeture de la déchetterie est parue dans la presse. Le dossier était en réflexion depuis longtemps par la communauté de communes.
C'est une décision communautaire qui éloigne des services à la population même si la projection de la future déchetterie intercommunale serait sur la route de Vitré.
Il faudra avoir une réflexion sur le traitement des déchets verts lors de la commission environnement.

COMMUNICATION :

- M. PALIERNE Yves indique qu'historiquement la communication de la municipalité était faite par Emile Orain qui a annoncé qu'elle ne pouvait plus, pour raisons professionnelles, assurer les missions demandées par la mairie.
Zoan, agence de communication située à Châteaubriant, a été choisie afin de s'occuper dans un premier temps du bulletin municipal annuel ainsi que de la refonte du site internet et de la communication via les réseaux sociaux.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE Commune de ROUGÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AOUT 2020	FEUILLET N°2020/ <input type="text"/> RECTO Coté et paraphé par le Maire →	
--	---	--

ANIMATIONS :

- Mr PALIERNE Yves fait un retour satisfaisant des activités présentées par la communauté de communes dans le cadre des Intercalées du 28 au 31 juillet 2020, avec une bonne affluence tous les jours et notamment lors du spectacle du vendredi soir.

ASSOCIATION :

- Lors du dernier conseil municipal M. BOURGIN André a eu une interrogation sur l'origine de la demande de subvention exceptionnelle pour le SWIN GOLF pour l'organisation du championnat de France en double (26-27 septembre 2020).
- Mr PALIERNE Yves confirme bien, après vérification des documents, que la demande de subvention émane bien d'une association.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :

- Par arrêté du 22/06/2020 N°COMD 20 023, Mr DUCLOS Jean-Michel est inscrit aux commissions communautaires suivantes :
 - o Agriculture – Foirail
 - o Sports et loisirs

SEMNON :

- Par arrêté du 09/07/2020 N°COMD 20 025, sont nommés comme délégués au Syndicat Mixte du Bassin du Semnon : Mr DUCLOS Jean-Michel (titulaire) et Mme MICHAUX Isabelle (suppléante)

COMMISSIONS :

- Commission travaux : le 08/09/2020 à 17h30
- Environnement et cadre de vie : le 01/09/2020 à 18h00.
- Les dates des autres commissions ne sont pas encore fixées.

PERSONNEL COMMUNAL :

- Mr Le Maire informe le conseil municipal de la réintégration de Mme GESLIN Sylvie à compter du 17/07/2020 suite à l'avis favorable du comité médical du 16/07/2020.

PROJETS EN COURS :

- **Centre de Santé / EPE :**
 - o Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à ce jour le chantier est arrêté pour trois raisons :
 - Les entreprises se sont arrêtées pendant la crise sanitaire puis les congés d'été perturbent la reprise.
 - Le chantier est soumis au permis modificatif (déposé par l'ancienne municipalité) et qui est toujours en instruction
 - Les demandes de raccordement à Enedis n'avaient pas été validées (ce qui est fait désormais) mais les délais d'instruction et de réalisation repoussent les futurs branchements de plusieurs mois.
 - ⇒ Mr le Maire indique qu'à ce jour il n'est pas en mesure de donner des échéances concernant le chantier.
- **Lotissement Le Grand Domaine :**
 - o Les commissions travaux et urbanisme en collaboration avec la commission finances devront préparer la deuxième tranche avec de nouveaux tarifs au m²
- **Etude CALLIGEE :**
 - o Suite à une délibération du conseil municipale le 03/10/2019, la société CALLIGEE a été choisie pour effectuer une étude d'assainissement des villages dans le cadre d'une révision du zonage d'assainissement. Le marché pour 13575 euros incluait une réunion de présentation en conseil municipal ou en réunion publique.
 - ⇒ Le travail préparatoire par CALLIGEE n'a pas pu être effectué par défaut de transmission des documents nécessaires par la municipalité.
 - ⇒ L'étude redémarre donc à ce jour.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE Commune de ROUGÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AOUT 2020	FEUILLET N°2020/ <input type="text"/> VERSO Coté et paraphé par le Maire →	
--	---	--

QUESTIONS DIVERSES :

- Mr BARON Yannick demande à Mr Le Maire la possibilité que la commission urbanisme étudie avec le service instructeur toutes les demandes de permis de construire . Mr Le Maire et Mme MICHAUX Isabelle répondent qu'en effet cela pourrait être une réflexion car il y aurait un intérêt sur l'instruction et l'accompagnement ainsi que sur les relations avec les services instructeurs. Mais ils soulignent également que cela nécessiterait des réunions de la commission assez régulièrement mais cela aurait un impact sur le délai de traitements des dossiers pour les personnes concernées et que l'ADS a un règlement strict mettant en avant un travail en toute indépendance.

La séance est levée à 21H20 .

1	(N° complet DEL. 20-56) - OBJET : Approbation de la délocalisation de la séance du conseil municipal:
2	(N° complet DEL. 20-57) - OBJET : Lotissement communal du Grand Domaine – vente du lot N°2
3	(N° complet DEL. 20-58) - OBJET : CCID
4	(N° complet DEL. 20-59) - OBJET : Modification des Statuts de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval
5	(N° complet DEL. 20-60) - OBJET : Subvention exceptionnelle à la Société Communale de Chasse de Rougé
6	(N° complet DEL. 20-61) - OBJET : Composition des Commissions Communales

M. DUCLOS Jean-Michel	Mme COMMUNAL Nicole	M. GRANDIERE Patrick	Mme MICHAUX Isabelle
M. GAUTIER Christian	Mme FIDON Anne-Cécile	Mme RETAILLEAU Danièle	Mme DAVID Jacqueline
M. BARON Yannick	M. PALIERNE Yves	M. BURET Benoît	Mme CIVET Sonia
M. HOCHART Ludovic	M. THOMEROT Jérôme	Mme LEGENTILHOMME Léa	M. BOURGIN André
Mme LE HECHO Catherine	M. EVIN Anthony	Mme FATIEN Elodie	